

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

SÉANCE DU 28 AOUT 2020

Présents : Jean-Benoît RAULT, Denis MARTIN, Claudine BONHOMME, Rolande FREMIN, , Micheline CAVE, Joel FRANCOIS , Mathias LEFRANC, Lydie LEBLOND, Fabien QUESNEL, Françoise LENOIR, Emmanuel LECONTE, Sophie LEFRANC, Pascal LEMAITRE .

Procuration : Xavier de WOILLEMONT donné procuration à JB RAULT

Mme Micheline CAVÉ a été désignée secrétaire de séance

Vendredi soir, en ouverture de la séance du conseil municipal, Mr Jean-Benoit Rault, Maire de Lingreville, a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence suite au décès de Nathalie AUGUSTE-LOUIS, conseillère municipale.

DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Tarif de location 2020 du gîte communal
- Accord sur devis SDEM (éclairage nouveau lotissement Rue du Précais)
- Election des représentants à la CLECT
- Désignation des volontaires pour participer aux différentes commissions de la CMB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à ajouter les points précités à l'ordre du jour

ACHAT DU TRACTEUR COMMUNAL

Rapporteurs : Mr Rault, Mr Martin et Mr François
La commission s'est réunie le 26/06/2020 et le 06/08/2020.

La commission a consulté et rencontré plusieurs concessionnaires : LEBAUDY – BLANCHARD-LEROY-MOTIN-VIVAGRI et CLAAS.

Après consultation le choix s'est arrêté sur la proposition du concessionnaire LEROY, tracteur MASSEY - FERGUSON – 90CV modèle 5435 dyna4 incluant 4 pneus neufs, un chargeur (Q45), clapets de sécurité 1 triangle tri-flash sur la cabine et un godet multifonction 1m70 .

Le Tracteur est Garantie 6 mois pièces et main d'œuvre.

Une Formation est prévue pour les agents communaux par l'établissement LEROY.

Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'achat d'un tracteur pour un montant de 29 000 € HT soit 34 800 € TTC

Et Autorise Mr le Maire à signer le bon de commande correspondant.

BUDGET COMMUNAL 2020 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°01/2020 PORTANT SUR LES CHAPITRES 21 Article 2111 Terrains nus ET L'article 2182 Matériel de transport.

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – maire

Afin de pourvoir au mandatement de la facture d'achat du tracteur sur le budget 2020, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le virement de crédits suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Réduction sur Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur Crédits ouverts</i>
<i>D 2111 (21) Immobilisation corporelles</i>	<i>5000 €</i>	
<i>D 2182 (21) Matériel de transport</i>		<i>+ 5000 €</i>

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2020,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise la décision modificative ci-dessus.*

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DE LA VOIRIE ANNEE 2020

La commission MAPA s'est réunie le 07/09/2020.

Une consultation auprès de différentes entreprises a été engagée pour la réfection de la voirie communale, deux entreprises ont soumis leur proposition.

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des Collectivités territoriales,

VU les devis présentés par les entreprises : - LEHODEY et EUROVIA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE RETIENT l'entreprise EUROVIA ZI du Mesnil 50400 GRANVILLE pour la réfection de la voirie communale pour l'année 2020 pour un montant total 87 689.87 HT.

Et Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

ACQUISITION DE LA PARCELLE ZC N°88 PAR LA COMMUNE

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT - maire

La Commune de Lingreville envisage de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section ZC n°88.

Conformément aux dispositions de l'article L.322.1 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est invité à communiquer son avis.

Considérant que ces parcelles sont référencées dans la zone de préemption créée au titre des espaces naturels sensibles, et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet d'acquisition de la parcelle section ZC n°88 et ZB n°338 par le Conservatoire du littoral.

IMMOBILIER COMMUNAL

Rapporteur : Rolande FREMIN – Adjointe

Monsieur le maire informe l'assemblée que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux baux communaux : état des lieux sortant, facturation en sus, remboursement partiel/intégral de la caution et à signer tous les documents.

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION 2020 DU GITE COMMUNAL

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT - maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs de location pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité arrête les tarifs suivants pour l'exercice 2020 :

<i>Très haute saison :</i>	<i>1 600 € la semaine</i>
<i>Haute saison :</i>	<i>1 520 € la semaine</i>
<i>Saison intermédiaire :</i>	<i>1 050 € la semaine</i>
<i>Moyenne saison :</i>	<i>1 000 € la semaine</i>
<i>Basse saison :</i>	<i>750 € la semaine</i>
<i>Très basse saison :</i>	<i>650 € la semaine</i>
<i>Midi-week :</i>	<i>700 € (du lundi au vendredi hors vacances scolaires)</i>
<i>Week-end :</i>	<i>350 € la nuit (minimum 2 nuits et hors vacances scolaires)</i>
<i>Accueil des animaux :</i>	<i>2 € par jour et par animal</i>

Prestations complémentaires :

Forfait ménage en fin de séjour : 100 € (prestation optionnelle)

Le prix du chauffage demeure à la consommation réelle.

Aménagement du réseau d'éclairage public rue des écoles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la demande d'aménagement du réseau d'éclairage public rue des écoles, le SDEM50 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de ce réseau.

Aussi, et après réalisation de l'étude électrique et photométrique de l'installation d'éclairage, l'estimation du coût global de cette opération est de 2900 euros HT. Le montant de la participation de la commune s'établit quant à lui à 1 450 euros,

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette proposition financière afin de permettre d'engager les travaux dès que possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité donne son accord pour le montant de la participation établie et autorise le maire à signer l'annexe financière formalisant l'engagement de cette opération.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUITE A UN DEDOMMAGEMENT

En raison des circonstances exceptionnelles, il est proposé de rembourser la somme de 450 € en dépenses exceptionnelles sur le compte 678 à Mme SCHFFNER qui a loué le gîte du 11 /07/2020 au 25/07/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de rembourser la somme de 450 € par mandat administratif.

NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA CMB.

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT	SUPPLEANT
SANTE	Me. CAVE M.	Me LEFRANC S.	
TRANSITION ECOLOGIQUE <i>Programmes transversaux</i>	M. LECONTE E.	M. RAULT JB.	
TRANSITION ECOLOGIQUE <i>Gemapi</i>	M. LECONTE E.	M. RAULT JB.	
TRANSITION ECOLOGIQUE <i>Qualité du littoral</i>	M. LECONTE E.	M. RAULT JB.	
TRANSITION ECOLOGIQUE <i>Mobilité rurale</i>	Me CAVE. M	M. LECONTE E.	M.RAULT JB.
VOIERIE	M. JB. RAULT	D. MARTIN	
URBANISME	M. JB. RAULT	Me CAVE M.	
ENFANCE/JEUNESSE	Me BONHOMME C.	Me LEFRANC S.	
AFFAIRES SCOLAIRES	Me BONHOMME C.	Me LEFRANC S.	LEBOND
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES/AGRICULTURE	M. LEFRANCOIS J	M. LECONTE E.	
TRAVAUX/HABITAT	M. LEMAITRE P.	M. FERRE JL.	
DECHETS	M. RAULT JB.	M. QUESNEL F.	
CULTURE	M. LECONTE E.	Me LEBLOND L.	
PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL (PESL)	Me BONHOMME C.		
SPORTS	M. MARTIN D.	M. LEFRANCOIS J.	
FINANCES	Me FREMIN R.	M. FERRE JL.	
EAUX/ASSAINISSEMENT	Me CAVE M.		
NUMERIQUE	M. LECONTE E.		

Séance s'est levée à 23h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.